

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 V 303 Vœu relatif à la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le vœu n°18/7G présenté par M. Ian BROSSAT, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à la baisse des dotations de l'Etat ;

Considérant le vœu n°22 présenté par M. Alexis CORBIERE et Mme Danielle SIMONNET, relatif à la baisse des dotations de l'Etat, au remboursement de la dette de l'Etat due à Paris et à la hausse de la TVA ;

Considérant que le projet de budget 2014 prévoit que l'ensemble des dotations de l'Etat versées à la collectivité parisienne diminueront de 116 M€, conséquence de la réduction des dotations nationales de 1,5 Md€ prévue dans le Pacte de confiance avec le Gouvernement et inscrite au PLF 2014 ;

Considérant que, de ce fait, les dotations du Département de Paris seront intégralement prélevées et qu'il ne touchera plus ni DGF, ni dotations de compensation (hors la part liée aux droits d'enregistrement) ;

Considérant qu'après le gel des concours durant deux exercices, la baisse de 1,5 Md€ en 2014 est la première étape d'une nouvelle baisse de 1,5 Md€ en 2015, qui devrait se traduire par une nouvelle diminution des dotations de l'Etat pour Paris ;

Considérant que les collectivités assurent plus de 71% de l'investissement public, qu'elles sont des acteurs clés de la croissance économique et de l'emploi et constituent, à bien des égards, le dernier rempart contre la crise sociale, en assumant une part déterminante de la solidarité nationale à travers les services publics qu'elles mettent en œuvre ;

Considérant l'importance de l'effort de solidarité consenti par Paris au titre de la péréquation régionale et nationale, qui représente près d'un demi-milliard d'euros en 2014 et près d'1,6 Md€ depuis 2008 ;

Considérant que la réduction du champ des impôts locaux initiée depuis la fin des années 90, et notamment la réforme de la taxe professionnelle, ont rendu les collectivités locales plus dépendantes de l'évolution des dotations de l'Etat ;

Considérant que les collectivités locales doivent financer des dépenses dynamiques liées aux transferts de compétences de l'Etat, notamment les dépenses sociales ;

Considérant que Paris doit préserver sa diversité sociale en maintenant son soutien aux populations les plus modestes et en développant son action sur les quartiers les plus fragiles ;

Considérant que le partenariat avec l'Etat est désormais marqué par une volonté partagée de répondre aux enjeux les plus importants pour notre collectivité ;

Sur la proposition de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

Le Maire de Paris demande au Gouvernement, dans le cadre du dialogue constructif et exigeant engagé en 2012 :

- De proposer des ressources pérennes permettant de financer les allocations individuelles de solidarité, comme il s'y est engagé dans le cadre du Pacte de confiance et de responsabilité entre l'Etat et les collectivités locales ;
- De prendre en compte la contribution majeure de Paris à l'effort de solidarité nationale et régionale dans la détermination de l'effort de péréquation entre collectivités ;
- De tenir compte de notre effort budgétaire unique en France en faveur du logement et du poids de nos dépenses sociales, pour déterminer le montant des dotations de l'Etat versées à Paris.